



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

handicapés et personnes âgées

Question écrite n° 100215

Texte de la question

M. Philippe Noguès attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur l'accueil familial des personnes âgées ou adultes handicapés. L'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée ou handicapée, moyennant rémunération, d'être accueillie au domicile d'un accueillant familial. La personne accueillie signe avec l'accueillant familial un contrat d'accueil fixant les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil. Cet accueil représente une alternative conviviale, proche du maintien à domicile et moins coûteuse à la collectivité que l'accueil en établissement spécialisé. Malgré le fait que ces travailleurs doivent recevoir l'agrément officiel du conseil départemental, et l'adoption de dispositions nouvelles contenues dans la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, il semble que ce métier souffre d'un manque important de reconnaissance, notamment de la part du milieu médical hospitalier. Le personnel de santé est pourtant un interlocuteur privilégié des accueillants, du fait des contacts fréquents avec l'institution hospitalière des personnes prises en charge par les accueillants. Pour le bon fonctionnement de ce dispositif, mais aussi pour le confort des personnes prises en charge, il conviendrait d'organiser une campagne d'information nationale sur le métier d'accueillant familial, notamment auprès des diverses professions de santé, pour sensibiliser la population sur le rôle, les missions et les obligations de ce métier méconnu. Il lui demande donc quelles pistes peuvent être proposées pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Noguès](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100215

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8824

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)